

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# DES ÉTUDIANTS ALGÉRIENS REMPORTE LE GRAND PRIX DU CONCOURS DE «HUAWEI ICT COMPÉTITION»

Page 16

**DÉCÈS DU JOURNALISTE  
ZAHIR MEHDAOUI**

**LE MINISTRE DE  
LA COMMUNICATION  
PRÉSENTE SES  
CONDOLÉANCES**

Page 16

ISSN : 1112-7449  
**MIDI**



*L'info, rien que l'info*

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

*Libre*

N° 5026 | Lundi 27 mai 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**ACCIDENTS DE LA ROUTE**

**10 MORTS  
ET 195 BLESSÉS  
EN 24 HEURES**

Page 16

**CHARFI :**

**LA MISE EN PLACE DE CONDITIONS  
ORGANISATIONNELLES CONFORMES AUX  
NORMES INTERNATIONALES GARANTIT  
L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS ÉLECTORAL**

Page 2



**DIPLOMATIE**

**LES CONCLUSIONS DE LA 5<sup>e</sup> RENCONTRE  
DE LA COMMISSION CONJOINTE  
ALGÉRO-FRANÇAISE "HISTOIRE  
ET MÉMOIRE" PRÉSENTÉES LUNDI**

Page 3



**LE PROJET DE CRÉATION D'UNE BANQUE POSTALE  
EN ALGÉRIE EST OFFICIELLEMENT RELANCÉ**

**CETTE FOIS-CI, EST-CE  
LA BONNE ?**

Page 4

PRÉSIDENTIELLE  
DU 7 SEPTEMBRE**Le parti El Karama soutient la candidature du président de la République pour un second mandat**

Le Secrétaire général du parti "El-Karama" Mohamed Daoui a annoncé, samedi à Sidi Bel Abbès, que sa formation politique soutenait la candidature du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour un second mandat à l'élection présidentielle, fixée au 7 septembre prochain. M. Daoui a indiqué, lors d'un meeting animé au niveau de la bibliothèque publique "Moudjahid défunt Mohamed El Kabatti", en présence des cadres du parti de l'Ouest du pays, que "le parti El Karama appelle le président Abdelmadjid Tebboune à se présenter pour un second mandat, afin de poursuivre le maintien de la stabilité du pays et les grandes réformes qu'il a entamées durant son premier mandat." Le même orateur a ajouté que "le comité central du parti El-Karama a adopté à l'unanimité le soutien de la candidature du président Abdelmadjid Tebboune pour un second mandat." Mohamed Daoui a souligné que "le peuple algérien, toutes tendances confondues, est appelé à participer aux élections présidentielles prochaines, afin de préserver la stabilité du pays", appelant l'ensemble des acteurs politiques et sociaux et ceux de la société civile à assurer le succès de ces importantes échéances électorales. Le même responsable a valorisé "les efforts déployés par le président de la République à tous les niveaux politique, économique et social, ayant contribué au maintien de la stabilité du pays et de la cohésion nationale." D'autre part, M. Daoui a également salué "la politique étrangère du pays, qui fait la fierté des algériens et consacré l'authenticité de la diplomatie algérienne sur la scène internationale, notamment à travers son soutien constant à la lutte du peuple palestinien et sa juste cause de même que la victoire du peuple palestinien en dépit de toutes les conspirations et complots que ces ennemis fomentent à son encontre."

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

**Le RCD n'a pas encore tranché sur la question de sa participation**

«Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), n'a pas encore tranché sur la question de sa participation à l'élection présidentielle du 7 septembre», a indiqué samedi à Tizi-Ouzou, son président Atmane Mazouz. S'exprimant lors d'une rencontre-débat avec les militants de son parti, abritée par la maison de la culture Mouloud-Mammeri, M. Mazouz a noté que «le RCD est attendu sur son attitude à la veille d'une échéance électorale importante dans l'agenda constitutionnel du pays», soulignant que le parti n'a pas encore tranché sur la question de sa participation à l'élection présidentielle du 7 septembre prochain. Sur un autre volet, il a rappelé le rôle de la wilaya de Tizi-Ouzou durant la Révolution contre l'occupant français et le militantisme des enfants de cette région, soulignant que les citoyens dans la région de la Kabylie «n'ont pas de patrie de rechange que l'Algérie à laquelle leurs parents, dans chaque village et dans chaque famille, ont consenti le sacrifice suprême.» À propos de la situation en Palestine, il a déclaré: «Nous sommes solidaires avec le peuple palestinien qui subit un génocide.»

R.N.

CHARFI:

**La mise en place de conditions organisationnelles conformes aux normes internationales garantit l'intégrité du processus électoral**

*Le chef de la commission électorale Nationale indépendante, Mohamed charfi, a déclaré dimanche que "la création de conditions organisationnelles avec des normes internationales pour le processus électoral est une garantie supplémentaire de l'intégrité des élections et un critère de leur crédibilité."*

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Cherfi, tout en se tenant sur l'avancement des modalités d'organisation en prévision de la date des présidences du 7 septembre prochain, à Annaba a déclaré que "L'Algérie, qui poursuit l'option de la construction démocratique et s'appuie sur le principe de la rotation du pouvoir. Dans le cadre de cette tendance, nous avons fait des progrès significatifs dans la création des conditions réglementaires nécessaires à la concrétisation de cette option", a-t-il déclaré.

Il a souligné que les délégations locales de la même instance représentent "le maillon clé dans la construction d'une administration électorale qui fonctionne conformément aux normes et lois internationales qui garantissent la crédibilité et l'intégrité des élections."

"La création des conditions pour l'intégrité des élections et le libre choix des



citoyens dans les avantages à venir est devenue un engagement ferme de la plus haute autorité du pays", a-t-il souligné.

Cherfi a évoqué "le rôle central du citoyen dans la valorisation réelle des avantages futurs grâce à une large participation aux élections".

Cherfi a appelé les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales, expliquant que "les

élections restent le moyen légitime de gouvernance et de circulation du pouvoir. Et que la voix du citoyen est le maillon clé pour consacrer cette légitimité", a-t-il déclaré. Il a également supervisé l'inauguration du nouveau siège de la délégation d'Etat de l'Autorité Électorale Nationale Indépendante à Annaba.

M.H.

**Abderazak Makri exprime sa désillusion**

PAR KAMAL HAMED

La scène politique s'emballe sur l'élection présidentielle anticipée du 7 septembre prochain. L'annonce par plusieurs partis de leurs positions semble avoir créée des interrogations et quelques remous. C'est le cas au sein du mouvement de la société pour la paix (MSP) ou l'annonce de la candidature de Abdelali Hassani Cherif a quelque peu surpris nombre d'analystes. En effet Hassani Cherif, quand bien même il est le président du MSP, il ne jouit nullement d'une quelconque notoriété. En somme son nom est loin d'être connu au sein de l'opinion publique nationale. Ce choix du Conseil consultatif du MSP a certainement ses raisons, mais cela ne semble pas convaincre y compris au sein du mouvement islamiste. À ce titre, l'ancien président du MSP, Abderazak Makri, fait incontestablement partie de ceux qui semblent n'avoir pas compris le sens de ce choix de la plus haute instance du mouvement. Makri, qui a affiché par le passé son ambition de présenter sa candidature à la magistrature suprême, l'a ouvertement déclaré, non sans prendre les précautions d'usage puisque il ne la pas dit explicitement. Dans un post publié hier sur son compte facebook il a de nouveau

indiqué qu'il se considère apte à diriger le pays. « J'ai l'envie de diriger le pays pour le mener vers le développement et la renaissance » a-t-il en effet écrit avant de préciser qu'il ne peut rien face aux institutions souveraines du mouvement. Makri a en outre indiqué avoir tôt appris que choix du mouvement « sera organique » en ce sens qu'il « n'y aura pas de compétition entre les hommes set le programmes et c'est pourquoi je n'ai pas présenté ma candidature et je n'ai pris attache avec personne comme je ne me suis réuni avec personne aussi en vue de soutenir ma candidature. » L'ancien chef de file du MSP n'a pas manqué aussi de revenir à la charge s'agissant de son ambition présidentielle. Il a indiqué à ce propos que « la direction du pays m'intéresse encore et j'ai toujours conviction que j'ai la vision et la capacité de faire de l'Algérie un pays émergent et développé. » Mais ce qui semble être une désillusion ne l'a pas empêché de maintenir intact son ambition présidentielle. « Je confirme aux citoyens et partisans favorables à ma candidature que la direction du pays m'intéresse » ajoutant qu'il y'aura à l'avenir une meilleure « opportunité avec de meilleures coéditions pour une saine compétition démocratique. » En exprimant ainsi sa frustration et sa désillusion

Abderazak Makri ne manquera certainement pas de susciter quelques remous au sein du MSP et ce, quand bien même il s'est gardé de critiquer ouvertement le choix souverain des instances du parti. D'aucuns, au sein du mouvement, pourraient ainsi lui reprocher d'avoir quelque peu enfreint le règles de la réserve qui s'imposent à tous les militants et les cadres du mouvement. En tout cas, cette position de celui qui a dirigé le MSP durant 10 années de suite avant de passer le flambeau à Abdelali Hassani Cherif l'«année passé sera interprété par nombre d'observateurs comme le prélude d'une» mimi crise interne au sein du MSP. Notons que le MSP a choisi comme candidat son actuel président Hassani Cherif lors d'une session extraordinaire de son Conseil consultatif. C'est la deuxième fois depuis l'avènement du pluralisme démocratique que le MSP participe à une élection présidentielle avec son propre candidat. La première fois, en 1995, c'était avec son défunt président Mahfoud Nahnah a pris part à cette joute électorale. Depuis, le mouvement s'est rangé à trois reprises derrière le « candidat du consensus » le défunt Abdelaziz Bouteflika.

K.H.

APN

# L'Algérie mettra chacun devant ses responsabilités vis-à-vis de la question palestinienne

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, a affirmé, dimanche, que l'Algérie "demeure constante dans sa position en faveur du droit légitime du peuple palestinien au recouvrement de tous ses droits" et "ne ménagera aucun effort pour mettre chacun devant ses responsabilités morales et juridiques vis-à-vis de la question palestinienne".

Dans une allocution prononcée à l'ouverture des travaux du 36<sup>e</sup> Congrès de l'Union interparlementaire arabe (UIPA) au Centre international de conférences (CIC) Abdelatif-Rahal, M. Boughali a soutenu que l'Algérie "demeure constante dans sa position de principe en faveur du droit légitime du peuple palestinien au recouvrement de tous ses droits", soulignant que "la situation actuelle est la résultante du déni de ce droit légitime par la communauté internationale et des pratiques de l'entité sioniste, qui jouit d'un soutien et d'une impunité totale dans un contexte marqué par un déséquilibre qui entrave le multilatéralisme et l'éloigne de



son rôle véritable." L'Algérie, en tant que membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, "n'a ménagé et ne ménagera aucun effort pour mettre chacun devant ses responsabilités morales et juridiques vis-à-vis de la Palestine et de son peuple, et pour faire appliquer les résolutions onusiennes qui garantissent le droit des Palestiniens à l'établissement de leur Etat indépendant avec El Qods comme capitale", a ajouté M. Boughali. Il a, à cette occasion, salué "la décision historique de l'Assemblée générale de Nations Unies, qui a voté pour l'admission

de l'Etat de Palestine en tant que Membre de plein droit de l'ONU, suivie de la décision de la Cour internationale de justice (CIJ) ordonnant l'arrêt immédiat de l'offensive", assurant, par là même, que l'Algérie "continuera à mobiliser l'appui nécessaire pour atteindre son objectif pleinement et mettre fin à l'impunité pour les crimes commis à l'encontre du peuple palestinien, ses symboles et son histoire." Il a également dénoncé "la politique de deux poids deux mesures et le mépris pour le droit international et la légalité", qui sont, a-t-il dit, "monnaie courante", souhai-

tant que ce Congrès soit "l'occasion de revigorer l'action parlementaire arabe commune en faveur de la paix et du développement pour relever les défis régionaux et internationaux qui se posent à notre nation." "Le peuple palestinien est en proie à des bombardements barbares et des massacres de civils sans défense commis par l'entité sioniste, dont les crimes n'épargnent rien ni personne, et ce, dans le cadre du plan sioniste visant la liquidation de la cause palestinienne, la destruction des fondements de la vie à Gaza et le déplacement forcé de sa population, tandis que le Conseil de sécurité reste otage du droit de veto", a-t-il déploré.

Et de souligner que les sacrifices du peuple palestinien avec ses innombrables martyrs ont "fait basculer les équilibres, éveillé les consciences et mis à nu la barbarie de l'entité sioniste et son mépris pour toutes les valeurs et les lois", soutenant que "les Parlements arabes doivent désormais se mettre au diapason de l'élan international et faire prévaloir l'intérêt national sur toute autre considération."

M. Boughali a, par ailleurs, appelé de ses vœux "la fin des divisions qui retardent le recouvrement des droits nationaux palestiniens", souhaitant que ce Congrès "contribue au renforcement de l'entente arabe et à la relance des mécanismes d'action commune, aboutisse à une position unifiée en faveur de la cause juste du peuple palestinien et mobilise les forces vives pour relever les défis qui se posent à nous."

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### Chargé par le président de la République, Attaf participe à Bruxelles à une réunion ministérielle arabo-européenne sur la question palestinienne

«Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf, est arrivé, dimanche à Bruxelles (Belgique), pour participer à une réunion ministérielle arabo-européenne sur la question palestinienne», indique un communiqué du ministère. Cette réunion fait suite à la première édition tenue à Riyad fin avril dernier avec la participation d'un groupe restreint de pays arabes et européens «dans le cadre d'efforts diplomatiques conjoints visant essentiellement à promouvoir la solution à deux Etats au conflit israélo-palestinien et à renforcer l'élan des reconnaissances diplomatiques de l'Etat de Palestine», a précisé la même source.

«L'Algérie participe à cette réunion en sa qualité de membre arabe du Conseil de sécurité et dans le cadre de ses démarches et efforts en faveur de la cause palestinienne, notamment pour mettre un terme à l'agression israélienne incessante contre Gaza et pour faire avancer le dossier de l'admission de l'Etat de Palestine en tant que Membre de plein droit de l'ONU», a ajouté le communiqué.

UIPA

## Al-Mandalawi appelle à intensifier les efforts arabes pour poursuivre en justice les criminels de guerre sionistes

L'ancien président de l'Union interparlementaire arabe (UIPA), et président par intérim du parlement irakien, Mohsen al-Mandalawi, a appelé dimanche, au Centre international de conférences "Abdelatif Rahal" à Alger, les parlements et les gouvernements arabes à intensifier les efforts politiques et à soutenir la demande du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) d'émettre des mandats d'arrêt contre les criminels de guerre responsables du génocide en Palestine.

M. al-Mandalawi a appelé, dans son allocution à l'ouverture des travaux de la 36<sup>e</sup> Congrès de l'UIPA, à "activer la diplomatie parlementaire commune des parlements fédéraux, en coordination avec les organisations parlementaires régionales et internationales, en vue de soutenir les causes arabes et de marquer une présence active et influente dans les fora parlementaires internationaux."

Dans ce cadre, il a mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les démarches et les efforts politiques et de soutenir l'Union interparlementaire (UIP) et les gouvernements des pays arabes pour demander au

procureur de la CPI d'émettre des mandats d'arrêt contre les criminels de guerre responsables du génocide en Palestine.

M. al-Mandalawi a salué la reconnaissance récente, par trois pays européens (Espagne, Norvège et Irlande) de l'Etat de Palestine, réitérant son appel à la communauté internationale, notamment aux membres permanents du Conseil de sécurité, pour reconnaître, au plus vite, l'Etat palestinien. Il s'est dit fermement convaincu que la Palestine se libérera et exercera sa souveraineté sur l'ensemble de ses territoires grâce à la résilience des résistants et des hommes libres.

Il a, par ailleurs, fait part de son soutien au président de l'UIPA, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali, qui assure la présidence de la session actuelle, pour la poursuite du processus de réalisation des objectifs et de renforcement de l'intégration. M. al-Mandalawi a félicité M. Ahmed Bouali pour son élection en tant que nouveau secrétaire général de l'Union, succédant à Fayez Al Shawabkeh.

## DIPLOMATIE

### Les conclusions de la 5<sup>e</sup> rencontre de la commission conjointe algéro-française "Histoire et Mémoire" présentées lundi

Les conclusions de la 5<sup>e</sup> rencontre de la commission conjointe algéro-française "Histoire et Mémoire", tenue les 22 et 23 mai, seront présentées lundi à Alger. À cette occasion, la commission conjointe algéro-française "Histoire et Mémoire", animera à partir de 14H00, une conférence de presse au siège du Centre des Archives nationales, lors de laquelle seront présentés les conclusions et résultats de la 5<sup>e</sup> rencontre de la commission conjointe algéro-française "Histoire et Mémoire."

La 4<sup>e</sup> rencontre de la commission conjointe qui a eu lieu le 25 février dernier, avait permis à l'Algérie de recenser le patrimoine matériel pillé par le colonisateur français entre 1830 et 1962. Le coordonnateur de la Commission algérienne de l'histoire et de la mémoire, Mohamed Lahcen Zeghidi, avait auparavant indiqué que la commission, après avoir visité les différents centres et institutions d'archives civiles et militaires spécialisés à Paris, "dispose désormais de toutes les informations nécessaires sur le patrimoine matériel pillé par le colonisateur français, tout au long de sa présence en Algérie."

## FINANCES

**Montée en puissance du paiement électronique en Algérie**

En 2024, l'Algérie a amorcé un tournant décisif vers la généralisation des moyens de paiement numériques et électroniques, marquant une étape cruciale dans l'abandon progressif des transactions en espèces. Les données fournies par le groupement de paiement électronique "G-Montic" pour les trois premiers mois de l'année révèlent des chiffres impressionnants en termes de paiements en ligne, via mobile, et sur les terminaux de paiement électronique (TPE). En seulement 90 jours, le montant total des transactions électroniques a atteint 1637,4 milliards de centimes.

Selon le rapport de Gie Monetique, le nombre total de transactions effectuées via les TPE pour les mois de janvier, février et mars s'élève à 1,316 million, pour une valeur totale de 7,028 milliards de dinars. Concernant les paiements en ligne, les opérations réalisées ont dépassé les 3,256 millions, pour un total de 9,346 milliards de dinars.

Ces transactions incluent le paiement de factures de téléphonie, d'internet, de transport, d'assurances, de services administratifs, ainsi que l'achat de biens et de services dans le domaine du sport et des loisirs. En janvier, par exemple, les factures de téléphonie et d'internet ont atteint un montant de 813 269 dinars, avec un total mensuel de 3,007 milliards de dinars et environ 1,069 million de transactions.

En ce qui concerne les retraits d'argent via les cartes interbancaires "CIB" ou les cartes dorées d'Algérie Poste, près de 46 millions d'opérations ont été enregistrées en trois mois, totalisant 659,5 milliards de dinars. Le président Abdelmadjid Tebboune a mis en place des hausses salariales au début de l'année, contribuant ainsi en partie à cette augmentation notable, tout comme les efforts des banques et de la poste pour promouvoir l'utilisation des distributeurs automatiques et des cartes bancaires.

**L'infrastructure du paiement électronique et son expansion**

À ce jour, le groupement de paiement électronique compte environ 510 "web marchands" intégrés au système de paiement interbancaire depuis le lancement des paiements en ligne, ayant généré plus de 40,565 millions de transactions de commerce électronique. De plus, à la fin du mois de mars, on dénombrait 57 656 terminaux de paiement électronique en service, illustrant la rapide expansion et l'adoption des paiements électroniques en Algérie.

Ces développements coïncident avec les directives du président Abdelmadjid Tebboune, qui insiste régulièrement sur la nécessité de numériser tous les secteurs, en particulier celui des finances. La numérisation des services financiers, incluant les impôts, les biens de l'État et les douanes, devrait achever avant la fin de l'année. Le nouveau cadre juridique monétaire et bancaire, adopté l'année dernière, ouvre également la voie à l'établissement de banques numériques et à l'adoption du dinar numérique. Ces initiatives, actuellement à l'étude par la Banque d'Algérie, devraient voir des avancées significatives prochainement.

R.N.

LE PROJET DE CRÉATION D'UNE BANQUE POSTALE EN ALGÉRIE EST OFFICIELLEMENT RELANÇÉ

**Cette fois-ci, est-ce la bonne ?**

*Longtemps attendu de par tout le monde, le projet de la Banque postale devrait voir le jour avant la fin de l'année, a assuré le premier argentier du pays.*

PAR : IDIR AMMOUR

Régulièrement évoqué ces dernières années, ce projet vise à exploiter le vaste réseau des bureaux de poste du pays estimé à près de 4 300 en 2023. En effet, le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a annoncé, avant-hier en marge de la Journée d'information, intitulée Trésor public et modernisation du secteur économique et financier, que le projet de création d'une banque postale en Algérie est officiellement relancé. Juste pour rappel, cette Banque Postale devrait démarrer en 2009, juste après son agrément par le Conseil de la Monnaie et du Crédit, malheureusement les choses n'ont pas abouti pour des raisons qu'on ignore jusque là. L'agrément ne vint pas et l'initiative du projet a été démise de ses fonctions. Aujourd'hui, les choses semblent prometteuses selon Laaziz Faïd, qui a indiqué que «les choses avancent très bien» en collaboration avec le ministère de la Poste et des Télécommunications. Il faut dire qu'avec un réseau postal, totalement connectés, couvrant toutes les



régions du pays et qui participe grandement dans l'inclusion financière avec plus de 27,5 millions de comptes courants postaux, un recensement qui date de l'année dernière, Algérie-Poste à travers son service des chèques postaux (CCP) est de fait, la plus grande banque de dépôts du pays. Pour rappel, l'idée de créer à partir de cette matrice, une Banque Postale est donc viable et Algérie-Poste avait bouclé dès l'entame de l'année 2007, un dossier portant ouverture d'un « créneau de services postaux » au sein de l'institution. Ce créneau auquel devait être donné le nom de banque Postale ou, de Banque Populaire, au regard du nombre important de petits déposants qui y sont domiciliés, devait avoir pour vocations de gérer les dépôts rémunérés de toutes ces « petites bourses » et d'octroyer des crédits (notamment des crédits à la consommation) sur ces fonds cumulés. La Banque

Postale vivrait alors de ses propres avoirs déposés par ses clientèles auxquels s'ajoutent les commissions légales et les intérêts sur crédits octroyés. Il n'est nul besoin, comme c'est actuellement le cas, que la Banque d'Algérie intervienne pour lui fournir du cash pour payer les clients venus retirer l'argent qu'il y avait déposé. La Banque Postale est censée dégager du cash permanent à la faveur des dépôts de ses clients et des prestations de crédits qu'elle a engagé. Elle échapperait ainsi aux ruptures de liquidités qui affectent les CCP à chaque rush de clientèles, correspondants généralement aux veilles de grandes fêtes et rentrées sociales. Pour ce qui est des ressources, la Banque postale part avec le gros avantage que constituent ses millions de comptes courants postaux (CCP) et son réseau tentaculaire de guichets postaux. De cet énorme gisement financier, la Banque postale pourrait tirer d'importantes ressources, pour peu qu'elle sache proposer des prestations qui suscitent l'intérêt du plus grand nombre de clients. Beaucoup d'argent appartenant aux usagers des chèques postaux, pourrait en effet être collecté et fructifié par la Banque postale, si elle parvenait à les inciter à placer momentanément leurs avoirs, moyennant rémunération incitative. Les clients pourraient également être incités à contracter des crédits à la consommation, ou autres, à des taux d'intérêt préférentiels.

I.A.

## NOYADE AUX "SABLETTES"

**Chorfi supervise l'accompagnement psychologique des familles des victimes**

La Déléguée nationale à la Protection de l'enfance, Meriem Chorfi, a supervisé, samedi dans la wilaya de Médéa, l'opération d'accompagnement psychologique des familles des victimes de la noyade de la Promenade des «Sablettes» ainsi que les enfants ayant pris part à l'excursion, organisée le 11 mai courant et qui a tourné au drame en coutant la vie à cinq enfants. Intervenant à Ain-Boucif, commune du sud de la wilaya de Médéa, d'où étaient originaires les victimes de la noyade, Mme Chorfi a indiqué que «l'accompagnement psychologique est destiné, à la fois, aux parents des enfants noyés, aux enfants rescapés et ceux ayant assisté au drame, et «témoigne de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics à la prise en charge des citoyens en détresse.»

Elle a ajouté que la prise en charge psychologique qui «intervient à l'approche des examens de fin d'année scolaire, répond à un besoin que ressentent les élèves qui ont perdu leurs camarades afin de surmonter cette épreuve et aborder dans de meilleures conditions psychologiques ces épreuves.»

Un groupe de médecins psychologues affiliés à la Fondation pour la promotion de la santé et du développement de la recherche (Forem) et à l'Instance nationale de protection et de promotion de l'enfance, ont encadré des séances de soutien psychologiques aux élèves de l'école «Mohamed Mohamed» de Ain-Boucif où suivaient leurs cursus scolaire les cinq victimes de la noyade des «Sablettes.»

Un autre groupe de psychologues s'est déplacé, en outre, aux domiciles de par-

ents des victimes afin d'apporter une assistance psychologique aux parents et les aider à reprendre une vie normale après la douloureuse épreuve qu'ils ont vécu. Mme Chorfi a affirmé que «l'accompagnement psychologique des parents et des élèves va se poursuivre en étroite coordination avec les autorités locales et les secteurs de l'action sociale et la santé.»

La Déléguée nationale à la Protection de l'enfance a présenté aux parents des victimes ses condoléances et celles du gouvernement, avant de se rendre au centre spécialisé de rééducation pour jeunes mineurs de «Ras-Kelouche», sur les hauteurs de Médéa, pour s'enquérir des conditions de prise en charge de cette catégorie. Mme Chorfi s'est ensuite rendue à une crèche du centre-ville de Médéa, rattachée à la Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS) où elle s'est félicitée des bonnes conditions d'accueil des enfants en bas âge. Pour rappel, cinq enfants qui faisaient partie d'un groupe en excursion à la Promenade des «Sablettes» à Alger, sont morts par noyade le 11 mai, alors que trois autres, victimes également de noyade, ont pu être secourus et admis pour des soins au CHU «Mustapha Pacha.»

Suite à cet accident, une procédure judiciaire a été engagée par le Procureur de la république près le tribunal de Hussein-Dey (Alger) à l'encontre des organisateurs de l'excursion. Treize 13 personnes ont été mises en cause dans cette affaire. Six (6) ont été placées sous mandat de dépôt et sept (7) sous contrôle judiciaire.

R.N.

## HADJ 2024

**Arrivée du premier groupe de pèlerins algériens à Djeddah**

DJEDDAH (Arabie Saoudite) - Le premier groupe de hadjis algériens est arrivé, dans la nuit de samedi à dimanche, à l'aéroport international de Djeddah. Dans une brève déclaration à cette occasion, le Consul Général d'Algérie à Djeddah, M. Mohamed Alem a indiqué que «le vol s'est déroulé dans de bonnes conditions. Pour leur part, les hadjis ont exprimé leur satisfaction quant aux facilités mises en place depuis le départ jusqu'à leur arrivée à l'aéroport de Djeddah.» Le chef du centre de la Mecque, M. Zouhir Boudraa avait affirmé lors d'une réunion de coordination tenue auparavant avec les différentes sections de la mission algérienne du Hadj que «toutes les mesures ont été prises afin d'assurer aux hadjis les meilleures conditions pour accomplir les rites du Hadj.»

R.N.

NOUREDDINE YASSA :

# « La transition énergétique renforce la sécurité énergétique et la prospérité économique multisectorielle »

«La généralisation du solaire prend forme conformément aux directives du président de la République qui insiste à aller vers le développement des renouvelables et l'efficacité énergétique dans les zones d'ombre et la dimension multisectorielle», indique ce dimanche le Commissaire aux énergies renouvelables, Nouredine Yassa.

PAR ROSA CHAOUI

Cette stratégie de la transition énergétique tient compte des ressources naturelles, notamment le solaire et l'éolien dans le contexte local sans cesse croissant, estime l'intervenant à l'émission « L'invité de la rédaction » de la Chaîne 3, de la Radio Algérienne. Selon M. Yassa, cette politique est basée sur une feuille de route qui vise à diversifier le mix énergétique en déployant les énergies renouvelables pour la maîtrise de la demande et de la consommation de l'énergie. Les objectifs sont clairement définis, suivant les orientations et directives du président de la République pour atteindre ces buts, informe M. Yassa. « Ces directives du président insistent sur la mise en place des mécanismes et des moyens technologiques efficaces pour réussir à atteindre cette politique de tran-

sition énergétique au niveau national », poursuit-il.

Cette transition, dit-il, «tient compte, selon le programme du gouvernement, du contexte national, visant le renforcement de la sécurité énergétique à court, moyen et long terme et de participer à la prospérité économique que ce soit dans l'industrie, dans l'ensemble des secteurs et notamment dans l'agriculture.»

Le Commissaire aux énergies renouvelables souligne que ces ressources ne sont pas là uniquement pour la consommation, mais aussi pour amorcer une dynamique économique afin d'accompagner l'ensemble du programme. Laquelle dynamique, poursuit-il, «suit des objectifs fixés pour 2035, en matière de développement des énergies renouvelables, afin d'atteindre le plafond de capacité de 15.000 Mégawatts (Mgw), dont la première tranche a été lancée pour la réalisation de 3.000 Mgw». En parallèle, souligne-t-il, «plusieurs initiatives, au niveau des collectivités locales, et ce, en réponse à l'insistance du président de la République de doter les zones isolées en kits solaires, estimés jusque-là, à 6000 unités distribuées dans ces zones.»

Cette feuille de route, rappelle-t-il, a été tracée en 2020 dans le cadre du programme du gouvernement et l'exécution du programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Pour l'invité de la Chaîne 3, le deuxième plan de ce programme est bel et bien entamé comprenant la solarisation des écoles, et ce, pour la réalisation de multiples objectifs comme la réduction de consommation des collectivités locales et

sensibiliser, en termes de pédagogie, les générations futures par la solarisation énergétique des écoles, dont le chiffre a atteint 1200 écoles solarisées.

« Le programme du président de la République table aussi sur l'éclairage intelligent », révèle M. Yassa, précisant qu'« en parallèle aux 130.000 panneaux solaires de l'éclairage public déjà fonctionnels avec des lampes LED, on a initié un programme pour doter les fermes agricoles avec le système de pompage solaire pour l'irrigation, ainsi que pour les systèmes de communication qui ont des relais un peu partout.» Et d'ajouter que ces initiatives vont être multipliées dans les secteurs comme le tourisme et l'Industrie qui sont aussi visés par ce programme présidentiel, à l'image de cette usine qui s'est dotée de 500 Kilowatts générés à partir d'une toiture en panneaux solaires. De son avis, les 3000 Mégawatts réalisés vont, à elles seules, créer des milliers d'emplois, via des entreprises locales pour le montage des kits solaires à l'horizon 2030-2035. Bien qu'approximatif, l'orateur informe qu'un bilan établi au niveau des collectivités comptabilise quelque 400 emplois dans l'installation de ces systèmes. L'expert a aussi mis l'accent sur des solutions alternatives au financement étatique de tous ces grands projets. Il s'agit selon lui, d'autres options pour aller vers des projets de petite taille qui permettent la création des microentreprises et des startups, afin de créer des petits projets de 50 à 500 Kilowatts pour drainer de l'emploi dans le sillage de la généralisation des énergies renouvelables.

R.N.

ANGEM

## Clôture des travaux de la 1<sup>ère</sup> édition du Salon des micro-activités

Les travaux de la première édition du Salon des micro-activités, organisé par l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM) du 23 au 25 mai sous le thème "Le micro-crédit : un mécanisme de création de l'activité économique", ont pris fin samedi à Alger, indique un communiqué de l'ANGEM.

Tenu à l'hôtel "Les Sables d'or" de Zeralda (Alger), le Salon a connu la participation de quelque 20 entrepreneurs bénéficiant du dispositif du micro-crédit, et a été l'occasion pour eux d'exposer et de vendre leurs produits", précise le communiqué.

Lors de la cérémonie de clôture, des attestations honorifiques et de participation ont été remises aux entrepreneurs participant à l'exposition organisée en marge du Salon.

Ce Salon, dont le coup d'envoi a été donné par le ministre de l'Economie et de la Connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, s'inscrit dans le cadre des prestations non financières proposées par l'ANGEM au profit des bénéficiaires du dispositif.

A noter que lors de l'ouverture du Salon, un débat a été organisé sur le rôle de l'ANGEM dans la création du micro-crédit, animé par le Directeur de développement des programmes à la Direction générale de l'ANGEM, du Directeur général de l'entreprise "Guidini", du représentant de la Directrice générale du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE monétique), et du représentant de l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG).

R.N.

BAD

## La réforme de l'architecture financière mondiale au centre des Assemblées annuelles du 27 au 31 mai à Nairobi

La réforme de l'architecture financière mondiale comme moteur de la transformation économique en Afrique sera au cœur des débats lors des Assemblées annuelles du groupe de la Banque africaine de développement (BAD), qui se tiendront du 27 au 31 mai à Nairobi (Kenya). Les Assemblées annuelles de la BAD, qui seront marquées par la participation de plus de 3.000 délégués, permettront de partager les expériences des pays africains sur les progrès réalisés dans la transformation de leurs économies, les principaux obstacles rencontrés dans ce processus et les réformes clés entreprises pour les surmonter. Les gouverneurs des pays membres au sein de la BAD seront ainsi appelés à exposer leurs positions quant aux réformes de l'architecture financière internationale et de débattre de la manière dont le système financier mondial actuel a entravé le financement de leurs ambitions relatives à la transformation structurelle.

Dans ce cadre, le ministre des Finances, Laaziz Faïd, se rendra à Nairobi, en qualité de représentant du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour participer aux Assemblées annuelles du Groupe de la BAD qui auront pour thème: "Transformer l'Afrique: le Groupe de la Banque Africaine de Développement et la réforme de l'architecture financière

mondiale". M. Faïd, en sa qualité de Gouverneur de la BAD pour l'Algérie, dirigera une délégation de son département ministériel pour participer à une série de réunions et d'événements de haut niveau qui seront organisés à cette occasion. La BAD estime que l'architecture financière mondiale actuelle ne permettra pas d'atteindre les objectifs tracés en matière de transformation structurelle, nécessaire pour la transformation socio-économique et le développement de l'Afrique, est-il souligné dans une note distribuée à la presse, «à la veille de la tenue de cet événement qui englobe la 59<sup>e</sup> Assemblée annuelle de la BAD et la 50<sup>e</sup> Assemblée du Fonds africain de développement.»

Selon l'institution financière panafricaine, la structure des économies africaines, malgré leur solide croissance au cours des deux dernières décennies, avec une hausse du PIB réel de 4,3% en rythme annuel contre une moyenne mondiale de 2,9%, «n'a pas beaucoup évolué.»

Chiffres à l'appui, l'institution indique que les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services représentent toujours 16%, 33% et 51% respectivement du PIB global de l'Afrique durant les deux dernières décennies, soit le même niveau des années 1990. En outre, l'extrême pauvreté reste la plus élevée au monde (33%), aggravée

notamment par la pandémie de Covid-19, selon la BAD soulignant que «si aucune mesure n'est prise pour inverser la courbe de la pauvreté, l'Afrique abritera près de 9 personnes extrêmement pauvres sur 10 (soit 87%) d'ici à 2030.» Par ailleurs, l'Afrique reste la deuxième région du monde où les inégalités économiques sont les plus prononcées, après l'Amérique latine et les Caraïbes, et où l'espérance de vie à la naissance et le nombre d'années de scolarisation sont les plus faibles.

En conséquence, «le continent n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la quasi-totalité des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030», indique la BAD rappelant que le coût de la réalisation des ODD d'ici à 2030 en Afrique est estimé à environ 1.300 milliards de dollars par an, ce qui équivaut à 42% du PIB de l'Afrique.

Cette situation «impose une réforme profonde de l'architecture financière internationale afin de financer la transformation structurelle voulue et de mobiliser les ressources indispensables à la réalisation des ODD», selon la Banque qui ambitionne à travers ses Assemblées annuelles 2024 de lancer le débat sur des «solutions originales» pour concrétiser cette réforme.

R.N.

ÉNERGIE

### Arkab examine les possibilités de coopération avec le ministre mozambicain de l'Économie et des Finances

«Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a reçu, dimanche au salon d'honneur de l'Aéroport international d'Alger Houari-Boumediene, le ministre de l'Economie et des Finances de la République du Mozambique, Ernesto Max Tonela, qui effectue une visite de travail en Algérie à la tête d'une délégation multisectorielle», indique un communiqué du ministère. Cette visite, qui s'étale du 26 au 31 mai, «permettra d'examiner les possibilités de coopération entre l'Algérie et le Mozambique et de concrétiser des projets de coopération convenus lors de la visite du président de la République du Mozambique en Algérie les 28 et 29 février 2024», précise la même source. La visite sera «l'occasion d'examiner les moyens de coopération à même de développer et d'établir un partenariat entre les deux pays dans le domaine de l'énergie, notamment après la signature d'un mémorandum d'entente entre les deux parties en février 2024», conclut le communiqué.

R.N.

DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DE MIX ÉNERGÉTIQUE, LA STRATÉGIE DE L'ALGÉRIE :

# Accélérer la rationalisation de la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables

*Le Groupe Sonelgaz a procédé, le 4 décembre 2023, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national et international lancé pour la production de 1.000 MW d'énergie photovoltaïque « Solar 1.000 MW ».*



## L'évolution historique du cours du pétrole

DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DE MIX ÉNERGÉTIQUE, LA STRATÉGIE DE L'ALGÉRIE :

# Accélérer la rationalisation de la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables

*Le Groupe Sonelgaz a procédé, le 4 décembre 2023, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national et international lancé pour la production de 1.000 MW d'énergie photovoltaïque « Solar 1.000 MW ».*

CONTRIBUTION DE  
ABDERRAHMANE MEBTOUL

Quelque 139 entreprises ayant retiré le cahier de charges dont 36 algériennes, 103 étrangères et une entreprise mixte, pour la réalisation de cinq stations dans cinq wilayas d'une capacité allant de 50 à 300 MW, et ce au titre de la 2E étape dans le cadre du programme 15.000 mégawatts d'énergies renouvelables 2030-2035, inscrit par le gouvernement dans son plan d'action, atteignant actuellement une production d'énergies renouvelables de 511 mégawatts et ce suite au lancement du projet de construction de quinze (15) centrales photovoltaïques d'une capacité de production variant entre 80 et 220 mégawatts, avec une capacité totale de 2.000 mégawatts réparties sur douze (12) wilayas. Dans cette brève contribution je me propose d'analyser les problèmes auxquels est confrontée la Sonelgaz, à l'image des créances impayées notamment celles relatives à la consommation du réseau d'éclairage public des collectivités locales, entre 13 milliards et 15 milliards de dinars, sans compter le coût des branchements illicites.

## 1.- Rationaliser la consommation de l'éclairage public

Le réseau est géré en principe par les APC ou les wilayas. Il est géré d'une manière non rationnelle occasionnant un gaspillage. Nous avons des artères complètes où l'éclairage public est allumé durant la journée, parce que les équipes de maintenance de l'éclairage public préfèrent



travailler la journée, pour ne rien avoir à faire le soir. Cela démontre la nécessité de dé-fonctionner la fonction de maintenance de l'éclairage public qui se fait en principe la nuit. Car quand on allume l'éclairage public pendant la journée et le soir, on paye la facture deux fois plus. Dans la plupart des pays du monde, la maintenance du réseau d'éclairage public se fait le soir à partir de 20h ou 22h. Par une gestion plus optimale de l'éclairage public, des bâtiments et tout ce qui touche à la climatisation on pourrait réduire la consommation d'électricité d'environ 50% faisant une coordination sans faille entre les chefs de Dairas, les présidents d'APC, les responsables du ministère de l'Énergie dont dépendent la Sonelgaz et la Sonatrach et le Ministère de l'Intérieur. Une situation qui a fini par induire d'importantes créances que la Sonelgaz détient sur les APC en raison du non-paiement des factures. Sonelgaz qui doit améliorer sa gestion se trouve devant un dilemme : couper l'électricité ou négocier des échéanciers sur-

tout pour des secteurs sensibles comme les écoles, les hôpitaux afin de recouvrer les montants faramineux des créances impayées. Globalement les créances de Sonelgaz sont passées de 200 milliards de dinars en 2020 à 178 en 2021 et sont estimées provisoirement à 100 fin 2022 ce qui explique en partie le déficit structurel de Sonelgaz qui a été en 2011 de 40 milliards de dinars. Il était de 48 milliards de dinars en 2017, 62 milliards en 2019 et depuis entre 45/50 milliards de dinars, le trésor public étant contraint de renflouer Sonelgaz puisque la valeur des investissements réalisés par Sonelgaz a atteint en 2022 environ 284 milliards de dinars et l'on ne devra pas oublier le prix de cession aux différentes unités qui représentent entre 10/20% du prix international constituant une rente, couvrant à peine les frais d'exploitation de Sonelgaz, rentrant dans la politique de la nécessaire révision, de la politique des subventions qui doit être transitoire, en attendant la mise en place d'un système d'information fia-

ble en temps réel concernant notamment la sphère informelle. Comme il faudra encourager l'investissement privé dans ce segment. La loi sur l'électricité et le transport par canalisation du gaz qui devait voir des opérateurs privés à côté de Sonelgaz n'a pas eu les effets escomptés, pour différentes raisons et notamment en raison du tarif bas. Ainsi Sonelgaz est en situation de monopole. C'est une loi économique universelle, tout monopole est source de surcoûts et de gaspillage. Espérons dans un proche avenir, dans le cadre d'une libéralisation maîtrisée et non anarchique grâce à l'Etat régulateur, qu'une concurrence saine soit instaurée.

## 2.- Augmenter la taille du réseau routier national pour rationaliser la consommation d'énergie

Pour réduire les émissions du transport routier, il est nécessaire d'actionner de multiples leviers : efficacité énergétique, nouvelles motorisations, augmentation du taux d'occupation des véhicules, report modal, choix d'aménage-

ment du territoire pour réduire le besoin en transport. Pour engager efficacement la décarbonation des transports routiers en tenant compte des contraintes économiques, écologiques et sociales.

**Premièrement**, inclure la possibilité d'un retrofit électrique dans les cahiers de charges des constructeurs, généraliser le moteur électrique comme moyen de propulsion pour ces transports, prendre en compte les spécificités des véhicules utilitaires légers dans le passage à l'électrique ; alimenter ce moteur en électricité par des batteries d'autonomie limitée, couplées au déploiement progressif d'infrastructures permettant d'accroître l'autonomie pour la longue distance pour les particuliers et transporteurs de marchandises, comme l'électrification des autoroutes pour les poids lourds, les prolongateurs d'autonomie et l'infrastructure de recharge.

**Deuxièmement**, homogénéiser les taxes sur les hydrocarbures selon leur contenu par une étude

pour identifier les axes à équiper en priorité, prévoir des incitations fiscales pour l'acquisition de poids lourds à pantographes, des dispositifs d'aide pour investir dans l'infrastructure ou subventionner l'acquisition de poids lourds hybrides et élaborer un standard pour l'autoroute électrique pour poids lourds et construire des mécanismes d'accompagnement pour l'électrification des grands axes.

**Troisièmement**, développer les véhicules particuliers électriques à autonomie moyenne, clarifier les trajectoires d'évolution des bonus à l'achat afin de permettre aux constructeurs et aux acheteurs de se préparer aux évolutions des incitations et mieux informer les acheteurs sur la consommation de leur véhicule selon la vitesse.

**Quatrièmement**, développer les dispositifs de bornes de recharge en fonction de l'intensité de la circulation et donc mettre en place des facilités de circulation pour les usagers peu émetteurs (ex : lignes dédiées covoiturage

ou électrique, péage réduit), faciliter la multimodalité dans les gares. Cinquièmement, comme synthèse de toutes ces actions, encourager la poursuite de la R&D par la symbiose unités de recherche et entreprises. D'une manière générale, l'Algérie doit miser sur l'efficacité énergétique car il devient intolérable par exemple de construire avec les anciens matériaux de construction (le ciment dégage de la chaleur) énergivores comme dans le BTPH où pour chaque pièce il faut un climatiseur alors que les nouveaux matériaux peuvent économiser l'énergie entre 30/40%. Les Collectivités locales peuvent réaliser l'efficacité énergétique à travers de simples pratiques en matière d'utilisation des lampes à basse consommation tout en s'orientant vers les énergies renouvelables notamment en matière d'éclairage public.

## 3.- Efficacité énergétique et développement des EnR

Selon les dernières données en 2022, la part du gaz naturel représente environ 63/64%, le

pétrole 35%, les énergies renouvelables toutes catégories confondues. D'où les deux axes stratégiques de l'Algérie entre 2024/2030/2035 afin de réaliser la transition énergétique devant rentrer dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

**Premier axe** : développer les énergies renouvelables où l'Algérie dispose d'abondantes sources d'énergies renouvelables, solaires (plus de 3 000 heures de soleil par an) et éoliennes, qui lui permettent de devenir un leader mondial dans la production de l'énergie propre, pour la consommation locale (le ministère de l'Énergie prévoyant horizon 2030/2040, environ 40% de la couverture du marché intérieur étant fin 2022 entre 1/2%) mais aussi pour l'exportation vers l'Europe. Rappelons qu'entre 2002 et 2023, dans plusieurs déclarations, les ministères de l'Énergie se sont engagés à promouvoir les énergies renouvelables, ce qui consiste à installer une puissance d'origine renouvelable de l'ordre de

22.000 MW à l'horizon 2030, dont 12.000 MW pour le marché national algérien, et avec une possibilité d'exportation allant jusqu'à 10.000 mégawatts ainsi que des projets d'interconnexions électriques. Cependant, il reste à mobiliser un financement européen du Fonds européen en coopération avec les banques de développement comme la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

**Deuxième axe** : développer l'hydrogène vert en partenariat. L'Algérie se propose, selon le ministère de l'Énergie, d'investir de 20 à 25 milliards de dollars à l'horizon 2040 autour de l'hydrogène renouvelable, divisée en trois grands phases : le démarrage via des projets pilotes (2023 à 2030), l'expansion et la création de marchés (2030 à 2040) et l'industrialisation et la compétitivité du marché (2040 à 2050). Horizon 2040, l'Algérie prévoit de produire et d'exporter 30 à 40 TWh d'hydrogène gazeux et liquide, avec un mix à la fois composé d'hydrogène bleu, produit à partir de gaz, et d'hydrogène vert fabriqué par électrolyse grâce aux importantes ressources solaires du pays, avec pour objectif de fournir à l'Europe 10 % de ses besoins en hydrogène vert, d'ici à 2040. L'Europe étant le principal client énergétique de l'Algérie (+ de 50 % en 2022).

**En conclusion**, il ne faut pas être utopique, les hydrocarbures classiques constitueront encore pour de longues années la principale entrée de devises de l'Algérie. Mais s'impose d'ores et déjà de penser à la nécessaire transition énergétique face aux nouvelles mutations énergétiques qui se dessinent au niveau mondial.

*Professeur des Universités  
Expert international*

# L'évolution historique du cours du pétrole

*L'histoire de l'économie pétrolière montre que les deux facteurs déterminants du cours des hydrocarbures sont les fluctuations de la croissance de l'économie mondiale, surtout la croissance de la Chine, un des plus grands importateurs d'hydrocarbures, accessoirement de l'Inde et les facteurs géostratégiques comme les tensions en Ukraine et récemment au Moyen-Orient imprévisibles.*

CONTRIBUTION DE  
ABDERRAHMANE MEBTOUL

C'est que les gisements, très inégalement répartis, environ 60% sont localisés au Moyen-Orient, représentant avec respectivement : l'Arabie saoudite 266,57 milliards de barils, l'Irak 157,53, l'Irak 143,09, le Koweït 101,50 et les Emiratis 97,80 milliards de barils.

## 1.- Histoire de l'économie pétrolière et l'évolution erratique du cours du pétrole

Selon les données internationales, toute déstabilisation de cette région aurait donc des impacts sur le cours des hydrocarbures notamment, toutes représailles contre l'Irak, outre l'embarquement de toute la région, sur le plan politique, sur le plan économique, aurait un impact sur le cours des hydrocarbures, l'Irak étant le 3ème réservoir mondial en pétrole, le deuxième réservoir mondial de gaz naturel (avec 35.000 milliards de mètres cubes gazeux, juste après la Russie 45.000 et avant le Qatar 20.000, ). La République islamique contrôlant, le détroit d'Ormuz où transitent 17 millions de barils par jour. De 1971 à 2023, montre d'importantes fluctuations avec de pics variant de 25 à 100%. Ainsi en 1971, nous avons un cours bas, puis une hausse en 1973, un cours bas en 1978, une hausse en 1980, une relative stabilisation entre 1990 et 1997, une nouvelle hausse en 2001, une baisse en 2005, un cours bas en 2008, haut en 2009 puis en 2015, cours bas en 2020 et, depuis 2022, un cours en hausse. De 1860 à 1940, les prix du baril ont oscillé selon les événements mondiaux, grimant pendant la première guerre mondiale, baissant durant la crise de 1929. Entre 1948 et 1970, ils sont restés relativement stables et bas, avant d'entrer dans une série de crises, appelées «chocs pétroliers ». Le premier choc pétrolier a débuté en 1971 avec l'abandon du système financier international issu

des accords de Bretton Woods quand le président Nixon décréta l'inconvertibilité du dollar vis-à-vis de l'or. Le mouvement s'accrut lors de la guerre du Kippour lorsque les Etats producteurs, notamment ceux membres de l'Opep, avaient décrété un embargo contre les pays soutenant Israël. Le second choc pétrolier fait suite à la révolution iranienne en 1978, puis à la guerre Iran-Irak en 1980. Le troisième choc pétrolier se situe en 2003, poussé par la demande croissante des nouvelles économies (Chine, Inde, Brésil...).

Le quatrième choc pétrolier a débuté au premier semestre 2008 avec la crise économique mondiale, où le cours du Brent est passé de 96 dollars le 2 janvier 2008 à 144 dollars le 3 juillet 2008. À partir de 2009, les pays producteurs ayant réduit leur production pour maintenir leur niveau de revenus, le baril qui avait baissé de façon spectaculaire est progressivement remonté à 80 dollars. En 2010, la reprise économique s'est accompagnée de la plus forte croissance ayant contribué à relancer le prix à la hausse. Entre janvier et février 2011, avec les révolutions dans le monde arabe, les marchés craignant des répercussions en termes de capacités de production, le prix du Brent a atteint un nouveau pic le 13 mars 2012, à 128 dollars, puis à un niveau supérieur à 100 dollars en 2013. À l'été 2014, les cours s'effondrent, en dessous de la barre des 50 dollars, la cause principale étant un excès d'offre, alimenté par la production de pétrole de schiste aux Etats-Unis, et cela même si la consommation mondiale continue de croître. En 2016, les cours remontent à 50 dollars le Brent du fait des actions de l'Opep+ dont les deux grands producteurs, la Russie et l'Arabie Saoudite. Avec la pandémie du virus Covid-19 le prix du Brent est tombé d'un niveau de 50 dollars à moins de 20 dollars avant de remonter en juin 2020, à 40-45 dollars. La demande de pétrole augmente vigoureusement en 2021, en raison de la levée progressive des restrictions de déplacement et de la forte reprise économique mondiale. Tirant les prix du pétrole à la hausse, à 71 \$ en moyenne en 2021, contre 42 \$ en 2020. Avec la guerre en Ukraine, en 2022, les cours du pétrole ont repris leur hausse, le WTI américain dépassant les 115 dollars le baril, et le Brent frôlant 120 dollars, dopés par les incertitudes sur l'approvisionnement en or noir notamment de la Russie.

Depuis début octobre 2023, les marchés redoutant une escalade de la situation géopolitique au Moyen-Orient, après avoir connu un pic de plus de 93 dollars le Brent au lendemain des tensions, le cours du pétrole a connu d'importantes fluctuations. Il a été coté le 23 octobre 2023, à 91,78 dollars le Brent (86,51 euros) et 87,55 dollars le Wit ( 82,52 euros), avec une nette baisse, le 08 décembre 2023 étant coté malgré les dernières décisions lors de la réunion de l'Opep. Les bourses n'anticipant pas une

extension du conflit avec de surcroît une économie mondiale morose, il est coté le 08 décembre 2023 12 h GMT à 75,28 dollars le Brent ( 69,80 euros) et 70,44 dollars le Wit (65,31 euros). Pour le gaz naturel, les prix ont bondi, après l'annonce de la fermeture d'un champ gazier en Israël, ayant été coté le 17 octobre 2023 à 53,205 euros le mégawattheure, en hausse de 30% par rapport à la période du 06 juin 2023, mais étant en nette baisse depuis le début novembre 2023, étant coté le 05/12/2023 à 39.397€/MWh, le prix du MWh, la raison essentielle étant la reconstitution des stocks à un niveau élevé. A titre d'exemple le prix du MWh de gaz en France sur le marché PEG est de 37.67 €/MWh pour le contrat Février 2024, alors qu'il s'élevait à 48.795 €/MWh le 09/11/2023 pour le même contrat futur.

## 2.-Les sept déterminants du cours du pétrole

Il s'ensuit que nous avons sept facteurs interdépendants qui fixent le cours du pétrole.

**Le premier facteur** qui détermine le prix du pétrole est la croissance de l'économie mondiale et les tensions géostratégiques. Aucun expert ne peut prévoir au-delà de 2025 du fait d'importantes nouvelles mutations du modèle de consommation énergétique où les trois locomotives de l'économie mondiale, à savoir la Chine (20% du PIB mondial et 72% du total du PIB des BRICS ), l'Europe et les USA (40% du PIB mondial) soit au total 60% du PIB mondial. La demande mondiale de pétrole estimée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a été à 101,17 millions de barils par jour en 2022 contre 99,76 pour 2019, 97,6 en 2021, avec une prévision dépassant 103 millions de barils par jour en 2023

**Le deuxième facteur** est l'action de l'Opep+ qui regroupe 23 pays dont 13 membres de l'Opep qui sont par ordre décroissant de production de pétrole: Arabie Saoudite, Irak, Emirats arabes unis, Iran, Koweït, Nigeria, Libye, Algérie, Angola, Venezuela, République du Congo, Gabon et la Guinée équatoriale. Les dix autres pays dans le cadre de l'Opep+ sont la Russie, le Mexique, le Kazakhstan, Oman, Azerbaïdjan, la Malaisie, le Bahreïn, Brunei, le Soudan et le Soudan du Sud.

L'Opep+ avec la Russie représentent plus de 50% de la production mondiale, et sans la Russie environ 35%. Rappelons que trois pays ne sont pas soumis aux quotas, le Venezuela, la Libye et l'Irak.

**Le troisième facteur**, les sanctions contre la Russie par l'OTAN ont fait que le prix du pétrole est cédé à un prix plus bas que celui du marché notamment vers la Chine et l'Inde ce qui accentue la baisse sur les prix.

**Le quatrième facteur**, du côté de l'offre, nous assistons à une hausse plus rapide que prévue de la produc-

tion de pétrole (non conventionnel) des USA qui a bouleversé toute la carte énergétique mondiale, étant devenue le plus grand producteur au monde avec plus de 13 millions de barils/j depuis septembre 2023 avant l'Arabie Saoudite et la Russie (10 millions de barils/j avec les réductions au sein de l'Opep+). Les gisements de pétrole et gaz de schistes moyens américains affichent une rentabilité de 60 dollars pour les petits gisements, 40 dollars pour les gisements moyens et 30 dollars pour les grands gisements.

**Le cinquième facteur**, en plus de l'important gisement qui est entré en production au Kazakhstan, fin 2016, l'entrée de nouveaux producteurs, les nouvelles découvertes dans le monde en offshore, notamment en Méditerranée orientale (20.000 milliards de mètres cubes gazeux expliquant en partie les tensions au niveau de cette région) ainsi qu' en Océan Arctique qui contiendrait 13 % du pétrole et 30% du gaz naturel au niveau mondial, donc de futures tensions géostratégiques à prévoir au niveau de cet espace, et en Afrique, dont le Mozambique, (plus de 4500 milliards de mètres cubes gazeux) qui pourrait être le troisième réservoir d'or noir en Afrique.

**Le sixième facteur** est l'évolution des cotations des monnaies notamment du dollar et de l'euro.

**Le septième facteur** déterminant entre 2025/2030 est le nouveau modèle de consommation énergétique mondiale qui aura un impact sur les prix actuels où il est prévu sur les 30 prochaines années 4.000 milliards de dollars par an d'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, avec une prévision de réduction de 40/50% de la consommation des énergies fossiles, surtout le pétrole, et à un degré moindre le gaz moins polluant à l'horizon 2030, l'énergie de l'avenir horizon 2030/2040 étant l'hydrogène où la recherche développement connaît un réel essor. Car si les Chinois, les Indiens et les Africains avaient le même modèle de consommation énergétique que l'Europe/USA, il faudrait cinq fois la planète, d'où l'urgence d'une transition énergétique maîtrisée.

**En conclusion**, d'une manière générale, en raison tant d'évènements géostratégiques que des nouvelles mutations énergétiques mondiales, le cours du pétrole entre 2025/2030/2040, dépendra des rapports de force entre les lobbys pétroliers et une grande fraction de la société civile mondiale et de gouvernants attentifs aux impacts négatifs du réchauffement climatique auquel l'humanité sera confrontée.

*Professeur des Universités  
Expert international*

GHARDAÏA

# Départ du 1<sup>er</sup> contingent de pèlerins vers les Lieux Saints de l'Islam



*Le premier contingent des pèlerins issus des wilayas de Ghardaïa et El-Meniaâ s'est envolé, samedi après midi, depuis l'Aéroport Moufdi-Zakaria (Ghardaïa), à destination des Lieux Saints de l'Islam en Arabie saoudite, pour s'acquitter des rites du Hadj pour la saison 1445H/2024.*

**C**e premier groupe, qui compte 250 pèlerins (hommes et femmes), a été salué à son

départ par les autorités locales de la wilaya de Ghardaïa dans un climat festif et organisationnel exemplaire. Les autorités locales, sous la conduite du wali de Ghardaïa, Abdellah Abinouar, se sont enquis des conditions organisationnelles mises en place au niveau des mosquées choisies pour accueillir les pèlerins avant leur départ, ainsi que les procédures de transit et également les dispositions prises pour garantir le transport des futurs hadjis vers l'Aéroport Moufdi-Zakaria (Ghardaïa).

L'ensemble des pèlerins interrogés par l'APS ont exprimé leur satisfaction quant à l'organisation exemplaire de l'opération de départ au niveau de

l'Aéroport de Ghardaïa après une absence de plus dix ans.

Pour le directeur de l'aéroport Moufdi-Zakaria, Mohamed Slatnia, cinq vols prendront le départ depuis l'aéroport Moufdi-Zakaria (Ghardaïa) à destination des Lieux Saints de l'Islam à bord d'avions d'Air Algérie qui devront assurer, dans ce cadre, le transport de 1.250 hadjis issus des wilayas de Ghardaïa et El-Meniaâ.

Les autorités aéroportuaires de Ghardaïa appuyés par les différents partenaires, notamment la société civile, ont mis en place un système organisationnel pour faciliter les procédures d'embarquement aux hadjis, signale-t-on.

MILA, BARRAGE DE BÉNI-HAROUN

## Lancement d'une campagne de sensibilisation aux risques de baignade dans les barrages

Une campagne nationale de sensibilisation aux risques de baignade dans les barrages a été lancée samedi dans la localité d'Annouch-Ali à Grarem Gouga (Mila) sur les berges du barrage de Béni-Haroun par l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT).

La 9e édition de cette initiative nationale a connu la participation des différents intervenants, dont la Protection civile, les services des Ressources en eau et la société civile.

Intervenant à l'occasion de cette rencontre tenue au camp de jeunes de la localité d'Annouch-Ali, le directeur-général de l'ANBT, Messaoud Maâtar, a rappelé qu'un lourd bilan de 150 victimes de noyade dans des bar-

rages a été enregistré au cours des 10 dernières années, dont la majorité sont des enfants et des jeunes âgés de 7 à 32 ans. Le même cadre a souligné que de janvier 2024 à ce jour, trois noyades ont été enregistrées dans des barrages à Tlemcen, Médéa et Tipasa. "L'intensification des actions de sensibilisation de l'ensemble des intervenants reste la solution la plus efficace pour contenir ce phénomène devant la difficulté de surveiller les vastes aires des barrages à l'instar de celui de Béni Haroun qui s'étend sur plus de 40 km<sup>2</sup>", a ajouté M. Maâtar.

Les actions menées par l'ANBT de concert avec les secteurs de l'Education nationale, des Affaires religieuses et des médias ont contribué

à la baisse des cas de noyade à 10 cas, a ajouté ce responsable, relevant la nécessité d'appuyer cela par des patrouilles de surveillance des plans d'eau. Des activités culturelles et sportives et des concours ont ponctué cette initiative de sensibilisation des écoliers et acteurs de la société civile aux risques liés à la baignade dans les barrages. Le directeur-général de l'ANBT a indiqué à la presse en marge de la manifestation que le taux de remplissage des barrages du pays s'élève à 39,5%, précisant que ce taux atteint 65% à l'est du pays, 27% au centre et 17% à l'ouest du pays.

## LABIODH SIDI CHEIKH Octroi de plus de 240 hectares de terres agricoles pour l'investissement

Plus de 240 hectares de terres agricoles ont été octroyés à l'investissement dans la wilaya déléguée de Labiodh Sidi Cheikh, selon la directrice locale de l'Office national des terres agricoles, Mahboubi Fouzia.

Mme Mahboubi a indiqué, à l'APS, que les terres dont a bénéficié la wilaya déléguée de Labiodh Sidi Cheikh concernent quatre exploitations réparties à travers les périmètres agricoles El Messegma, dans la commune de Labiodh Sidi Cheikh, Samouta, dans la commune d'Arbaouet, et El Sakia El Djadida, dans la commune d'Aïn El Orak, faisant observer que cette superficie agricole sera dédiée à diverses variétés de céréales. Cette opération d'attribution de terres agricoles est intervenue après l'étude des dossiers de ces investisseurs inscrits sur la plateforme numérique de l'Office national des terres agricoles, par une commission spécialisée, après avoir rempli les conditions spécifiques pour pouvoir bénéficier du foncier agricole.

Auparavant, les services de l'Office avaient réservé une superficie de 496 ha à l'investissement agricole à travers nombre de périmètres agricoles de la wilaya d'El-Bayadh ayant fait l'objet d'une annonce via la plateforme numérique de l'Office, dont 200 ha au niveau du périmètre agricole El Messegma, dans la commune de Labiodh Sidi Cheikh, 150 ha dans la région de Samouta, dans la commune d'Arbaouet, 96 ha dans le périmètre Sakia El Djedida, dans la commune d'Aïn El Orak, et 50 ha dans le périmètre El Hadna, dans la commune de Sidi Amar, et ce, dans le cadre des efforts de l'Etat d'offrir du foncier agricole et l'accompagnement des investisseurs sérieux. Le restant des superficies de ces terres sera distribué ultérieurement, sachant que dans l'étape prochaine, d'autres périmètres agricoles seront ouverts à travers le territoire de la wilaya, selon la même source.

JOURNÉE SCIENTIFIQUE SUR LA DERMATOLOGIE

# L'hémangiome infantile en débat

A l'occasion du mois de mai, mois international de sensibilisation des taches de naissances vasculaires, une journée de formation médicale continue (FMC) a été organisée à Alger le 18 mai 2024 au profit des médecins généralistes, des sages-femmes et des puéricultrices des centres de protection maternelle et infantile (PMI), ayant pour thème « Pour que nos enfants grandissent sans marques ! Tôt c'est bien, plus tôt c'est mieux ». Cet événement traitant des hémangiomes infantiles lesquels sont des tumeurs vasculaires bénignes s'est déroulé en triplex : Alger, Oran et Constantine.

PAR OURIDA AIT ALI

Environ 300 participants ont pris part à cette journée d'études. L'objectif de la rencontre est de partager des expériences entre professionnels de la santé afin de mieux connaître l'hémangiome infantile. Pour ce faire, des cas cliniques ont été présentés par les différents intervenants. L'hémangiome est une tumeur la plus fréquente chez l'enfant, avant les spécialistes. Il peut être bénin et ne nécessite pas alors de traitement. Ces tumeurs superficielles ou profondes se localisent dans différentes parties du corps. Cependant, les spécialistes insistent quant à leur détection précoce puisque souvent visibles à l'œil nu, autrement dit à l'examen clinique, pour mieux les prendre en charge.

## Caractéristiques des hémangiomes

Les hémangiomes sont de couleur rouge ou violacée. Ils se manifestent vers la première semaine après la naissance ou au cours de la première année de vie du chérubin. Ces lésions peuvent régresser spontanément dans certains cas. En revanche, elles peuvent s'avérer graves et entraîner des complications souvent irréversibles telles qu'une obstruction des voies aériennes, altérer la vision... et mettent ainsi en jeu le pronostic vital du patient. En outre, les hémangiomes infantiles peuvent se développer sur le visage et engendrer des séquelles profondes très inesthé-



tiques pouvant impacter psychologiquement le patient et les parents.

## Facteurs de risques

Les facteurs de risques ne sont pas tous connus, cependant les communicants citeront, entre autres, les antécédents familiaux, les enfants de race blanche, des anomalies du placenta, lorsque la future maman fait une grossesse avec complications due à une hypertension artérielle, des infections génitales répétitives, une naissance avant terme ou de faible poids.

Les communicants ont présenté plu-

sieurs options thérapeutiques, à savoir différents traitements médicamenteux très efficaces et disponibles en Algérie. On peut également avoir recours à la chirurgie selon les cas : le type de l'hémangiome, sa taille et sa localisation.

## L'éducation thérapeutique et la prise en charge psychologique

Il a été mis l'accent également lors de cette formation sur l'importance de l'éducation thérapeutique, d'une part, et de la prise en charge psychologique des parents, d'autre part, ce qui est

incontournable pour une efficacité optimale et ce, durant tout le parcours de soins de l'enfant. Enfin, il est à rappeler que cette journée de formation a été organisée par les laboratoires Pierre Fabre et animée par les Professeurs en dermatologie en l'occurrence Samira Zobiri, cheffe de service CHU Mustapha-Bacha (Alger), Aïcha Salhi, service de dermatologie hôpital de l'armée HCA, (Alger), Chehad Ahmed Samaoual, chef de service CHU Constantine, Seradj Amina cheffe de service EHU Oran.

O. A. A.

DERMATOLOGIE

## 2<sup>e</sup> édition du Dermatology Day

La deuxième édition du Dermatology Day s'est tenue à Alger le 24 mai 2024. Cette rencontre scientifique internationale a réuni environ 180 spécialistes en dermatologie venus de différents horizons.

Plusieurs thèmes relatifs aux problèmes cutanés ont été développés par les spécialistes nationaux et internationaux, à savoir la dermatite atopique, l'acné, la dermatite séborrhéique et les hémangiomes chez l'enfant, par les experts nationaux et internationaux lesquels ont mis l'accent sur la prévention, le diagnostic et la prise en charge précoce.

### La dermatite atopique : 15 à 30% des enfants sont atteints

Il s'agit de l'affection cutanée la plus fréquente chez l'enfant. Elle évolue par alternance, autrement dit, par des périodes de poussées et de rémissions. Elle peut, dans ses formes modérées à

sevères, avoir un retentissement important sur le sommeil et sur la qualité de vie de l'enfant, mais aussi sur celle de son entourage. 15 à 30% des enfants sont atteints de la dermatite atopique dans les pays industrialisés et 85% des cas se développent avant l'âge de 5 ans. La prévalence de la maladie est estimée à 5% en Algérie. Sa prise en charge a considérablement évolué ces dernières années, avec l'avènement des nouveaux traitements adaptés aux enfants permettant de rétablir la barrière cutanée.

### La dermatite séborrhéique (DS)

C'est une dermatose inflammatoire chronique fréquente. Elle se caractérise par des plaques érythémato-squammeuses localisées sur le cuir chevelu, les sillons nasogéniens et les sourcils se localisant sur le cuir chevelu, visage, torse. Elle est source de détresse émotionnelle, comparable à

celle associée à l'acné.

### L'acné : 20 % des cas sont des formes graves

C'est une pathologie chronique inflammatoire fréquente. 80% des adolescents sont touchés dont 15 à 20% des cas sont des formes graves. Elle évolue également par poussée et représente le premier motif de consultation en dermatologie.

### Photoprotection et le cancer de la peau

L'explosion des maladies dermatologiques, dont le cancer de la peau, est souvent lié à l'exposition solaire sans protection. Un élément essentiel dans la prévention de ces pathologies dont la prise en charge est souvent lourde. L'exposition solaire cumulée et les coups de soleil pendant l'enfance sont les principales causes de la plupart des cancers de la peau. En effet, 50 à 80%

de l'exposition cumulée se produisent pendant la petite enfance. Il est donc important de se protéger des rayons UV émis par le soleil. L'exposition aux rayonnements ultraviolets (UV) est le principal facteur des cancers de la peau. La meilleure des protections contre les méfaits du soleil sont l'ombre et les vêtements (tee-shirt manches longues et chapeau à larges bords). En effet, même les produits solaires les plus efficaces indice 50 ne filtrent pas la totalité des UV. La crème solaire doit être appliquée en complément des autres gestes de prévention solaire, pour protéger les zones du corps restant découvertes (visages, mains, cou, nuque, avant-bras).

Il est primordial de protéger les enfants qui sont très vulnérables aux rayons UV. Les enfants de moins de 3 ans ne doivent pas être exposés au soleil.

SAHARA OCCIDENTAL

# Le peuple sahraoui lutte pour recouvrer ses droits légitimes

Des participants à la Conférence organisée samedi à Alger, par le Forum des juristes algériens, à l'occasion du 51e anniversaire du déclenchement de la lutte armée à Sakia El Hamra et Oued Dahab, ainsi que la clôture d'une session de formation au profit de juristes sahraouis, ont affirmé que le peuple sahraoui luttait pour recouvrer ses droits légitimes et qu'il bénéficiait toujours du soutien des hommes épris de liberté à travers le monde.



Dans une allocution prononcée lors de cette Conférence, l'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en Algérie, Abdelkader Taleb Omar, a indiqué que "le conflit au Sahara occidental est la lutte du bien contre le mal, une force brutale transgresse les droits des Sahraouis, appuyée par les forces de colonisation", relevant que le peuple sahraoui "lutte pour recouvrer ses droits, appuyé par les hommes épris de liberté à travers le monde, à leur tête l'Etat algérien". "La cause sahraouie entame une nouvelle phase de la forte expérience dans le domaine juridique, tandis que la Maroc fait recours aux méthodes insidieuses qui doivent être dénoncées afin de parachever la décolonisation", a-t-il ajouté, estimant que la cause sahraouie "est l'une des plus fortes justes causes, d'autant qu'elle s'aligne aux méthodes légitimes et légales, contrairement à l'occupant marocain qui commet des crimes contre les Sahraouis".

Pour sa part, le représentant du président du Conseil de la nation, président

de la Commission des Affaires étrangères au Conseil, Mohamed Amroune, a souligné que la cause sahraouie avait toujours été appuyée par les positions de l'Etat algérien, et ces positions sont claires concernant cette question, relevant que l'occupant marocain s'est employé depuis son occupation des territoires du Sahara occidental à aliéner le caractère légal dans ce conflit, mais sans succès, car le titre légal de cette question est évident, d'autant qu'il s'appuie sur la Charte de l'Onu qui reconnaît le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Dans le même contexte, le vice-président du Groupe parlementaire d'amitié Algérie-Sahara occidental, Kamal Benkhelouf, a indiqué que "l'occupant marocain ne rate aucune occasion pour entraver l'application des instruments et pactes internationaux, à leur tête le principe d'autodétermination promulgué par les Nations unies plaçant le Sahara occidental dans ce cadre", ajoutant que "le Maroc est passé de l'occupation à l'instauration

de l'occupation ce qui nécessite un ensemble de mécanismes que les juristes devraient prendre en considération". De son côté, la présidente du Forum des juristes algériens, Me Faïzi Amina, a précisé que cette rencontre visait à "rappeler les sacrifices des chouhada et affirmer le militantisme des jeunes Sahraouis pour recouvrer leurs territoires spoliés".

Le président de l'Union des juristes sahraouis, Moulay Lebhida, a, quant à lui, estimé que "la lutte armée déclenchée le 20 mai 1973 était un pas courageux de la part du peuple sahraoui qui veut se libérer du joug colonial et recouvrer ses droits", rappelant le rôle de l'Algérie qui a toujours soutenu la cause sahraouie juste, ce qui reflète la profondeur des relations fraternelles et solidaires des deux peuples algérien et sahraoui.

Au terme de la rencontre qui a vu la présence d'enseignants et d'experts en droit, des personnalités juridiques nationales et sahraouies ont été distinguées.

AFRIQUE DU SUD

## Dernier meeting de l'ANC avant les élections

Les partisans du Congrès national africain (ANC), le parti au pouvoir en Afrique du Sud, sont arrivés par milliers au Stade de Johannesburg samedi pour un dernier rassemblement pré-électoral.

Le Congrès national africain (ANC), qui domine la vie politique sud-africaine depuis la fin de l'apartheid il y a 30 ans, est en perte de vitesse à l'approche des élections législatives prévues mercredi.

Le parti au pouvoir pourrait voir ses appuis chuter sous la barre des 50%,

un précédent témoignage de l'exaspération d'une partie croissante de la population face aux problèmes du pays.

Certains électeurs déçus commencent à déchanter, comme Ntombizonke Biyela : "Nous attendons des opportunités d'emploi et un changement général dans tous les domaines. Depuis 1994, nous espérons recevoir le soutien de l'ANC, cela fait longtemps. Nous avons voté et voté, mais nous ne voyons que très peu de progrès en tant que peuple, seuls quelques privilégiés

semblent en bénéficier", déplore cette partisane, retraitée.

Les partisans du parti au pouvoir, venus par milliers au FNB Stadium de Johannesburg samedi sont en majorité confiants dans la victoire de leur parti. Une cinquantaine de partis sont en lice lors de ce dernier week-end de campagne. Plus de 27 millions d'électeurs inscrits voteront pour des listes, à la proportionnelle. Les 400 nouveaux députés éliront ensuite le président.

R. I. /Agences

## UKRAINE Le bilan s'alourdit après la frappe russe sur un hypermarché de Kharkiv

Le bilan de la frappe russe sur un hypermarché de bricolage à Kharkiv, deuxième ville d'Ukraine, s'est alourdi à 12 morts dimanche, au lendemain de cette attaque qualifiée d'"ignoble" par le président ukrainien. Douze personnes ont été tuées et 43 blessées dans l'attaque, selon un nouveau bilan communiqué par le ministre de l'Intérieur Igor Klymenko.

En outre, 16 personnes sont portées disparues, a ajouté M. Klymenko. Un précédent bilan faisait état de onze morts.

"Pour eux (les Russes), c'est un plaisir de brûler. Nous savons tous à qui nous avons affaire. La Russie est gouvernée par des gens qui veulent que ce soit une norme de brûler des vies, de détruire des villes et des villages, de diviser les peuples et d'effacer les frontières nationales par la guerre", a déclaré dimanche le président Volodymyr Zelensky.

Selon le ministre de l'Intérieur, "des échantillons biologiques ont été prélevés sur 10 citoyens et leurs proches qui ont déjà contacté la police. Trois des victimes ont été identifiées. L'identification des (autres) corps est en cours". M. Klymenko a souligné qu'il avait "fallu plus de 16 heures pour éteindre l'incendie dans l'hypermarché (...) provoqué par des frappes russes ciblées".

R. I. /Agences

ELIMINATOIRES DU MONDIAL 2026

# Les Verts rallieront Kampala le 8 juin

La sélection algérienne de football ralliera Kampala le 8 juin prochain par vol spécial affrété, soit deux jour avant le match face à l'Ouganda, pour le compte de la quatrième journée du groupe G des éliminatoires du Mondial 2026, prévu le 10 juin au Mandela National Stadium à Namboole, a indiqué samedi la Fédération algérienne de football (FAF).



Le coup d'envoi de la rencontre est programmé à 16h00 (GMT), 17h00 (heure algérienne), selon la même source. Avant d'affronter les « Cranes » de l'Ouganda, les Verts accueilleront la Guinée le jeudi 6 juin 2024 au stade Nelson-Mandela de Baraki (20h00) en match comptant pour la 3e journée (Gr.G) des qualifications de la Coupe du monde 2026. Ce sera les deux premiers matchs officiels pour le nouveau sélectionneur national, le Bosnien Vladimir Petkovic, qui avait signé ses débuts en mars dernier à l'occasion du tournoi amical FIFA-Series 2024 : face à la Bolivie (3-2) et

l'Afrique du Sud (3-3). Le bureau fédéral réuni vendredi en session ordinaire élargie aux ligues régionales et nationales, a pris connaissance des dispositions prises pour garantir les meilleures conditions de regroupement de l'équipe nationale durant la date FIFA prévue du 3 au 11 juin 2024, souligne la FAF. Lors des deux premières journées des

qualifications du mondial 2026, disputées en novembre 2023, l'Algérie avait démarré du bon pied en alignant deux victoires de rang : à domicile face à la Somalie (3-1) et en déplacement contre le Mozambique (2-0). Les Verts occupent la tête du classement avec 6 points, avec trois longueurs d'avance sur le Botswana, la Guinée, l'Ouganda, et le

Mozambique, qui comptent 3 points chacun. La Somalie ferme la marche avec 0 point. Seul le premier du groupe à l'issue des dix journées des qualifications se qualifiera directement pour la phase finale du Mondial 2026 prévu aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique. Les quatre meilleurs deuxièmes des neuf groupes passeront par les barrages.

LIGUE 1 MOBILIS

## L'USMA renverse l'ASO

L'USM Alger a battu l'ASO Chlef (2-1, mi-temps 0-1) en match disputé samedi après-midi au stade du 20-Août 1955 d'El Anasser, en ouverture de la 27e journée de Ligue 1 Mobilis, dont les autres matchs se joueront dimanche,

à 16h45. Les locaux avaient commencé par concéder l'ouverture du score devant Abderrahmane Bourdim, qui avait brillamment conclu une contre-attaque rapide à la 36e minute de jeu, avant de renverser la situation à leur avantage

en seconde période. C'est tout d'abord Ismaïl Belkacemi qui avait égalisé à la 64e minute de jeu, avant que l'attaquant malien Abdoulaye Kano ne donne l'avantage aux Usmistes, en inscrivant un deuxième but à la 74e minute

de jeu. Une importante victoire pour les Rouge et Noir, qui s'emparent provisoirement de la quatrième place au classement général, avec 42 points et deux matchs en moins, au moment où les Chéliens restent scotchés à leur neuvième

place, avec 34 unités au compteur. Le bal de cette 27e journée de Ligue 1 se poursuivra dimanche, avec à l'affiche le choc JS Kabylie – MC Alger, sans oublier le duel décisif pour le maintien, entre le MC Oran et l'ES Ben Aknoun.

LIGUE 1 MOBILIS (2024-2025)

## La FAF fixe les dates d'enregistrement de joueurs



La première période d'enregistrement (mercato d'été) pour la saison 2024-2025 du championnat de Ligue 1 Mobilis, aura lieu du 1er juillet au 10 septembre 2024, a annoncé ce samedi la Fédération algérienne de football (FAF). La décision a été prise lors de la réunion du Bureau fédéral en session ordinaire élargie aux ligues régionales et nationales, tenue vendredi 24 mai au siège de l'instance fédérale. Quant à la deuxième période (mercato hivernal), elle s'étalera du 1er au 31 janvier 2025, selon la même source. En prévision de la saison 2024-2025, le bureau fédéral rappelle aux clubs professionnels que le règlement de la

licence de club sera mis en vigueur au niveau national (Ligue Une). Les clubs concernés seront invités incessamment à fournir les documents pour l'enregistrement sur la plateforme «CLOP», précise la FAF. Le championnat de Ligue 1 Mobilis, saison 2023-2024, prendra fin le 15 juin prochain avec le déroulement de la 30e et dernière journée. Pour rappel, le MC Alger s'est adjugé officiellement son 8e titre de champion de son histoire, à l'issue de sa victoire devant l'USM Alger (1-0), lors de la 26e journée. Le « Doyen » a scellé définitivement son sacre à l'issue du match nul entre le (1-1).

LUCY



20h25

TMC

A Taipei, Lucy, une jeune femme, accepte de livrer une valise pour un ami. Mais elle est arrêtée par les hommes de Jang, un trafiquant coréen, qui vend une nouvelle drogue, le CPH4. Ils assomment la jeune femme et insèrent un sachet de drogue dans son ventre, pour faire d'elle une "mule". Quand un de ses gardiens l'agresse, le sachet craque et la drogue se répand dans son corps. Elle acquiert alors d'incroyables pouvoirs.

Excellent réalisateur de scènes d'action, Luc Besson s'en donne à cœur-joie, dans ce film de science-fiction hyper efficace...

TERMINAL  
LA SÉDUCTION



20h05

CANAL+

Dans le hall de l'aéroport, Jack bouscule accidentellement une jeune femme, Florence. Elle tombe sous le charme du pilote. Pour autant, Jack n'arrive pas à exprimer ses sentiments depuis son divorce. Nelly, Nabil et Armelle mettent au point un plan pour l'aider à la séduire. Tristan déprime, soupçonnant son flirt de le tromper.

LE REMPLAÇANT  
MON PÈRE, CE HÉROS



20h10

TF1

Nicolas Valeyre apprend sa mutation au lycée professionnel Thomas Pesquet in extremis alors qu'il pêchait au bord d'une rivière. Sur place la directrice lui réserve un accueil mitigé. Il a en charge une classe de seconde peu motivée par les cours de français. En effet, à sa grande surprise, il découvre une classe déserte, à l'exception d'un élève, Yassin. En raison du manque d'implication de son prédecesseur, il subit un boycott de sa matière. Contre toute attente, il passe dans les différentes filières récupérer ses élèves, bien décidé à leur enseigner le français.

DE GAULLE



20h10

3

Mai 1940. La guerre s'intensifie, l'armée française s'effondre, les Allemands seront bientôt à Paris. La panique gagne le gouvernement qui envisage d'accepter la défaite. Charles de Gaulle, fraîchement promu général, veut infléchir le cours de l'Histoire. Sa femme, Yvonne de Gaulle, est son premier soutien, mais très vite les événements les séparent. Yvonne et ses enfants se lancent sur les routes de l'exode. Charles rejoint Londres. Il veut faire entendre une autre voix: celle de la Résistance.



LA SÉLECTION  
DE MIDI LIBRE

LA VÉRITÉ



19h55

arte

Accusée d'avoir tué son amant Gilbert Tellier, jeune chef d'orchestre, Dominique Marceau passe en cour d'assises. Le début du procès donne lieu à une bataille entre l'avocat de la défense, qui tente de ternir l'image du défunt, et le procureur qui revient sur la vie débauchée de la séduisante jeune femme pour en dessiner un portrait peu flatteur : égoïste, instable et provocatrice, Dominique aurait volé le petit ami de sa sœur Annie par pure jalousie. Devant le jury, l'accusée clame désespérément qu'il s'agit d'un crime passionnel. Mais nul ne la croit.

VERT DE RAGE  
ARMES, L'HÉRITAGE TOXIQUE



20h05

5

Jusque dans les années 2000, des milliers de tonnes de munitions ont été enfouies par l'armée française, créant une pollution invisible d'envergure. Longtemps oubliées, ces décharges - qui drainent des polluants tels que le TNT ou le RDX - sont aujourd'hui accusées d'être cancérogènes, ou à l'origine de malformations génétiques. Des Hauts-de-France aux Vosges en passant par la Charente, des études révèlent des pollutions méconnues, touchant parfois l'eau du robinet. Des décès ont déjà été constatés en Europe.

MENNONITES :  
ENQUÊTE SUR LA COMMUNAUTÉ  
LA PLUS FERMÉE DU MONDE



20h10

RMC  
STORY

Les Mennonites sont des cultivateurs qui fuient le monde moderne et ses tentations. Ils fondent des colonies dans les endroits les plus reculés d'Amérique du Sud. C'est l'une des communautés les plus mystérieuses du monde et leur ancêtres sont venus de Hollande avec leur fondateur Menno Simons, décédé en 1561. Guidés tout au long de leur vie les Mennonites mènent une existence austère où seule compte la parole du Seigneur. Pour ce faire ils maintiennent un mode de vie ancestral et s'isolent des autres, notamment des populations locales voisines.

CRIMES  
DANS LE PAS-DE-CALAIS



20h05

Chérie  
25

L'inquiétante disparition d'Antoine. Le 28 janvier 2015, Antoine, 15 ans, est porté disparu. Martin, son beau-père, multiplie les interviews à la télévision suppliant l'adolescent de revenir. Mais les policiers commencent à suspecter Martin, qui est la dernière personne à avoir aperçu le jeune homme • Le calvaire de la meurtrière. Dans la nuit du 18 au 19 juin 2009, Alexandra tue son mari Marcelino d'un coup de couteau dans leur maison, près de Douai (Nord). La trentenaire confie aux enquêteurs qu'elle était battue par cet homme depuis des années • Macabre scénario amoureux...

Web : www.lemidi-dz.com

**MIDI**  
Libre  
Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

La rédaction  
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65  
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65  
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP  
01, Avenue Pasteur, Alger  
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77  
Email : agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1<sup>er</sup> - Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	03:38
Dohr	12:45
Asr	16:34
Maghreb	19:56
Icha	21:38

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES ÉTUDIANTS ALGÉRIENS REMPOR- TENT LE GRAND PRIX DU CONCOURS DE «HUAWEI ICT COMPÉTITION»

Des étudiants algériens ont remporté le grand prix dans le domaine du "Réseau et Cloud" et le premier prix dans le domaine de "l'Informatique" après leur participation à un concours international organisé par l'entreprise "Huawei" des technologies de l'information et de la communication (Huawei ICT Compétition) en Chine, a indiqué dimanche un communiqué de cette entreprise.

"Les étudiants algériens ont dominé le concours "Huawei ICT Compétition" en Chine. Les trois groupes ayant participé ont été primés, dont deux ont remporté le grand prix dans le domaine du "Réseau et cloud" (Network and Cloud) et le premier prix dans le domaine de "l'Informatique" (Computing)", a précisé la même source.

A cette occasion, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a adressé ses chaleureuses félicitations aux étudiants lauréats. "Félicitations aux étudiants des universités de Sidi Bel Abbès, Oran, Béjaïa, Alger et Batna pour cette distinction internationale", a-t-il écrit. De son côté, l'entreprise Huawei a félicité les étudiants algériens pour cette distinction.

Le président de la République félicite les étudiants algériens lauréats du Concours international de Huawei ICT Compétition. Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a félicité,



dimanche, les étudiants algériens lauréats du concours international organisé par l'entreprise Huawei télécommunications à Shenzhen (Chine).

"Très fier de nos chers étudiants des Universités de Bejaïa, Sidi Bel Abbes, Oran, Alger et Batna pour cette nouvelle distinction après avoir décroché la première place mondiale dans l'une des catégories de l'informatique au Concours de "Huawei ICT Compétition" organisé à

Shenzhen (Chine), et le grand prix des technologies de l'information et de la communication", a écrit le Président Tebboune sur son compte personnel sur les réseaux sociaux.

"Félicitations à l'Algérie pour cette nouvelle génération scientifique qui trace la voie vers un avenir prospère pour notre pays. Mes salutations et mes remerciements les plus sincères à vous tous", a ajouté le président de la République.

## CULTURE

### HOMMAGE À DES ARTISTES PARMIS LES PIONNIERS DE LA CHANSON RAÏ MODERNE

L'association culturelle et artistique du "3<sup>ème</sup> Millénaire" a organisé samedi à Alger une cérémonie en hommage aux artistes de l'Ouest algérien, parmi les pionniers de la chanson Raï moderne, Messaoud Bellemou, Cheikh En'Naâm, Gana El Maghnaoui et le maestro Kouider Berkane, pour l'ensemble de leurs carrières artistiques qu'ils ont vouées à la chanson et au patrimoine culturel algérien.

Accueillie au Théâtre national "Mahiédine-Bachtarzi" (TNA), dont la direction artistique a collaboré avec l'association culturelle et artistique du "3<sup>ème</sup> Millénaire", pour l'organisation de ce 191<sup>e</sup> hommage, auquel s'est joint également l'Office national des Droits d'Auteurs et

Droits Voisins (ONDA), cette cérémonie s'est déroulée en présence de grandes figures de la chanson, de la télévision et du théâtre algériens. Accompagnés depuis leur sortie du salon d'honneur, au premier étage du TNA par les sons de la Gheïta traditionnelle de la troupe folklorique aïssaoua, "Cheikh El Kamel" de Mostaganem dirigée par Benyoucef Ghecham au tambour, les quatre artistes mis à l'honneur, foulant le tapis rouge dans un moment empreint de solennité, ont eu droit à un accueil triomphal, avant de prendre place de part et d'autre de la prestigieuse scène de la salle Mustapha Kateb, sous les applaudissements et les youyous nourris du nombreux public présent. Comme à l'accoutumée, Sid Ali Bensalem, président de l'association "3<sup>ème</sup> Millénaire" et son équipe, arrivent toujours avec un programme prolifique dans leur besace. "Offrant le meilleur à leurs invités, ils ont, une fois de plus, réussi à réunir un plateau d'artistes de différents horizons qui ont vite embarqué l'assistance dans une belle randonnée de l'âme, à travers les chemins oniriques de la chanson algérienne dans sa richesse et sa diversité. Durant près de deux heures et demie de temps, Nasreddine Blidi, Brahim Haderbache, Narimane, Abdelkader El Khaldi et Amine Titi, brillamment soutenus par l'Orchestre "El Bahdja", dirigé par le tambourinaire (t'radji) Krimou Benaziz, ont enchanté le public avec un florilège de pièces, du terroir de la variété algérienne, dont celles dans le genre raï, un style de

musique inscrit par l'UNESCO, en décembre 2022 sur la liste du patrimoine immatériel mondial de l'humanité. Parmi les pièces et les reprises interprétées avec les voix présentes et étoffées des artistes-prestataires de ce 191<sup>e</sup> hommage, "Katba", "Ma nahki, ma nach'ki", "Yal'Goumri", "Nebki aâl'erray elli makech", "Akdeb âlik", "At'zaâzaâ khatri", "Tlebtî lefrak", "Rani nadem aâla lyam", "Yal meqnin ezzine", "Fi wahran sakna gh'zali", "Harram't ahibbak", "nestenna fik t'kolili OK", ainsi qu'une série de chansons dédiées à l'équipe nationale algérienne de football, qui ont enflammé la salle. Un hommage dans un autre, les reprises entonnées, ont rappelé la grandeur des regrettés artistes, Seloua, Nadia, Rabah Driassa, Hasni Chekroun, Mohamed El Badji, El Hadj El Hachemi Guerrouabi, ainsi que quelques grandes figures du Melhoun, entre autres.

Dans une ambiance conviviale, les 50 années de carrière de Messaoud Bellemou, les 147 albums et les 47 ans de bons et loyaux services de Gana El Maghnaoui, les 109 albums (paroles et musique) de Cheikh En'Naam et le demi-siècle de don à la chanson et la culture algérienne du maestro Kouider Berkane, ont amplement mérité la reconnaissance officielle qui leur a été consacrée, à travers les distinctions honorifiques et les présents hautement authentiques qui leur ont été généreusement remis par l'association «3<sup>e</sup> Millénaire».

## ÉQUITATION

### Ait Lounis Brahim s'adjuge le grand prix deux étoiles de saut d'obstacles

Le cavalier Ait Lounis Brahim du club hippique Jeunesse sportive Tixeraine a remporté, samedi, le grand prix deux étoiles comptant pour la première semaine du concours national de saut d'obstacles, disputé trois jours durant au centre équestre "Etrier oranais" d'Es-Senia (Oran). Ait Lounis, montant le cheval "Vegas des forêts", s'est distingué en décrochant la première place avec un sans-fautes sur des obstacles de 1,35 mètre, devant Bakir Aymen Bencheikh de l'écurie Sétifiène enfourchant "Cartouche" et Mesrati Mohamed de la JS Tixeraine, montant "Horizon".

Cette épreuve reine, disputée en deux manches, a regroupé une trentaine de cavaliers seniors de 2<sup>ème</sup> degré et des chevaux de 6 ans et plus, offrant un beau spectacle aux mordus du hippisme.

Pour le grand prix juniors "Ranking List" sur des obstacles de 1,25 m, la victoire est revenue au cavalier Boubekeur Mohamed du groupement sportif Setifien sur sa monture "Ultra des Grands", tandis que le prix cadets sur la hauteur de 1,15m a été gagné par le jeune cavalier Abderrahmane Boukhetala du club hippique du CHP Bordj El Kiffan, montant "Gladiateur." Quatorze épreuves se sont déroulées, lors de cette manifestation équestre, dont les grands prix cadets, juniors, et seniors ont été jugés d'un niveau technique "appréciable", selon les spécialistes présents à Oran. Cet événement sportif équestre de trois jours, organisé par le club équestre "Etrier Oranais", en collaboration avec la Fédération de la discipline, a regroupé 150 cavaliers et cavalières des catégories cadets, juniors et seniors de différents clubs équestres nationaux.

## DÉCÈS DU JOURNALISTE

ZAHIR MEHDAOUI

Le ministre de

### la Communication présente ses condoléances

Le ministre de la Communication, Mohamed Laagab, a présenté, dimanche, ses sincères condoléances suite au décès du Directeur de la publication du quotidien l'Express, Zahir Mehdaoui. «Le ministre de la Communication, Dr Mohamed Laagab, a appris avec une immense tristesse et une profonde affliction le décès, samedi à l'âge de 54 ans, du journaliste et Directeur de la publication du quotidien francophone l'Express, Zahir Mehdaoui», lit-on dans le message de condoléances.

«En cette douloureuse épreuve, le ministre de la Communication présente ses sincères condoléances à la famille du défunt et à ses collègues de l'Express, les assurant de sa compassion et priant Allah Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa sainte miséricorde, de l'accueillir en Son vaste paradis et de prêter patience et réconfort à ses proches.»

«À Allah nous appartenons, à Lui nous retournons», selon la même source. Zahir Mehdaoui a travaillé dans plusieurs journaux nationaux avant de diriger l'Express.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

### 10 morts et 195 blessés en 24 heures

«Dix (10) personnes ont trouvé la mort et 195 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la route survenus ces dernières 24 heures à travers différentes régions du pays», selon un bilan rendu public dimanche par la Protection civile.

«Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de M'sila où cinq morts et quatre blessés ont été déplorés, suite à une collision entre deux véhicules légers et un autobus dans la daïra de Ain Lahdajel», précise la même source.